
CONSEIL SYNDICAL

Séance du jeudi 10 décembre 2015

Délibération 2015_12_010



Objet : Amortissement –durées d'amortissement – tableau d'amortissement pour 2016

Le dix décembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille quinze signé du Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire (aujourd'hui Président du SYLOA)

Etaient présents :

Christian COUTURIER, représentant titulaire de Nantes Métropole (4 voix), **Thomas QUERO** représentant suppléant de Nantes Métropole (4 voix), **Freddy HERVOCHON**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique (3 voix), **Jean-Pierre BELLEIL**, représentant titulaire de la COMPA (3 voix), **Chantal BRIERE**, représentante titulaire de Cap Atlantique (2 voix), **Jean-Yves HENRY**, représentant titulaire de la CCEG (2 voix), **Jean CHARRIER**, représentant titulaire de la CC de la région de Machecoul (1 voix), **Claude CAUDAL**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pornic (1 voix), **Joël BARAUD**, représentant titulaire de la communauté de communes de Vallet (1 voix), **Alain RAYMOND**, représentant de la communauté Candéenne (1 voix), **Jean-Charles JUHEL**, représentant titulaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux (1 voix), **Anne GUILMET**, représentante suppléante de Communauté de communes de Champtoceaux (ne prenant pas part aux votes), **Didier PECOT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois (1 voix), **Anne LERAY**, représentante titulaire de la communauté de communes de Loire Divatte (1 voix), **Jean-Paul NICOLAS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Loire et Sillon (1 voix),

Étaient excusés ou absents : **Julie LAERNOS**, représentante titulaire de Nantes Métropole, **Alain ROBERT**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique **donnant pouvoir à Freddy HERVOCHON** (3 voix), **Pascale HAMEAU** représentante titulaire de la CARENE, **donnant pouvoir à Christian COUTURIER** (3 voix), **Thierry GADAIS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire **donnant pouvoir à Jean-Paul NICOLAS** (1 voix), **Guy FRESNEAU**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire, **Jean-Pierre LUCAS** représentant titulaire de la communauté de communes Cœur de Pays de Retz **donnant pouvoir à Claude CAUDAL** (1 voix), **Bertrand SAGET**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes Candéenne, **Sylvie GAUTREAU**, représentante titulaire de la communauté de communes Sud Estuaire, **Christophe DOUGE**, représentant titulaire de Montrevault Communauté, **Muriel VANDENBERGHE**, excusée, représentante suppléante de Montrevault Communauté, **Michel BELOUIN**, représentant titulaire de la communauté de communes Ouest Anjou, **Jean-Pierre BOUILLANT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine **donnant pouvoir à Joël BARAUD** (1 voix), **Marcelle CHAPEAU**, excusée, représentante suppléante de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine.

Quorum : 14

Nombre de votants : 19 (14 présents + 5 pouvoirs) ; nombres de voix : 35 (26 directes + 9 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BELLEIL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SYLOA prévoit un programme de 1^{er} équipement à son BP 2016 pour un montant total d'acquisitions de 34 059 € (dont 3 958.66 € de matériel informatique cédé par le GIP à sa valeur résiduelle – selon délibération de son assemblée générale du 23 novembre 2015), soit le détail ci-après :

Il convient de fixer les durées d'amortissement d'une manière générale (qui seront appliquées à chaque programme d'investissement amortissable du SYLOA, et en l'espèce au programme inscrit au BP 2016).

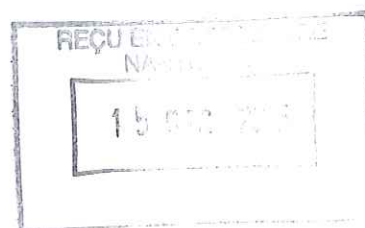
- Pour le matériel informatique cédé par le GIP, qui a commencé à être amorti par le GIP, il est proposé que la durée d'amortissement soit, exceptionnellement, une durée uniforme de 1 an, soit un montant de **3 958.66 € (arrondi à 3 959 €) sur l'exercice 2016.**

MATÉRIEL INFORMATIQUE CÉDÉ PAR LE GIP LOIRE ESTUAIRE

DESCRITIF	ACQUISITION Valeur achat + références mandat	AMORTISSEMENT n° inventaire + date amortissement	CESSION Valeur
Onduleur externe	107,64 € Facture DSMI n°FAZ190 du 24/02/2011	2183DSMI11001	3,59 €
HP pro 3405 + office pro 2010	943,64 € Facture DSMI n°FBA519 du 27/02/2012	2181DSMI120001	235,91 €
Onduleur externe	107,64 € Facture DSMI n°FAZ190 du 24/02/2011	2183DSMI11001	3,59 €
Plan de travail 90° asymétrique - droite	487,00 € Facture UGAP n°47503287 du 11/04/2013	2184UGAP13002	227,27 €
Siège Abadia	219,94 € Facture UGAP n°47480788 du 29/03/2013	2184UGAP13001	102,64 €
Ordinateur portable	1 128,00 € Facture DSMI n°FBE206 du 26/05/2014	2181DSMI14001	789,60 €
Onduleur externe	107,64 € Facture DSMI n°FAZ190 du 24/02/2011	2183DSMI11001	3,59 €
HP Workstation + Nvidia Quadro 600	1 550,02 € Facture DSMI n°FBA519 du 27/02/2012	2181DSMI120001	387,50 €
Station de travail Dell précision	1 608,00 € Facture DSMI n°FBE206 du 26/05/2014	2181DSMI14002	1 125,60 €
Dell ordinateur optiPlex	1 128,00 € Facture DSMI n°FBF794 du 20/02/2015	2183DSMI150001	1 071,60 €
Siège Exos	233,00 € Facture UGAP n°46368001 du 14/10/2011	2184UGAP11001	7,77 €

- Pour les autres acquisitions propres au SYLOA, il est proposé de retenir des durées de 3 ans pour les logiciels (c/2051), de 3 ans pour le matériel de bureau et informatique (c/2183), de 3 ans pour le mobilier (c/2184) et de 3 ans pour autre matériel (c/2188).

Ce qui donne le tableau, ci-après, pour le BP 2016 :



descriptif	valeur achat (€)	année acquisition	année 2016 (€)	année 2017 (€)	année 2018 (€)	année 2019 (€)	fin amortis	durée amortis
Logiciel <u>sous-total c/2051 – 28051</u>	18 200	2016	0	6 067	6 067	6 067	0	3 ans
Matériel bureau informatique <u>sous-total c/2183 – 28183</u>	8 059	2016	3 959	1 733	1 533	833	0	3 ans (sauf PC GIP : 1 an)
Mobilier <u>sous-total c/2184 – 28184</u>	3 500	2016	0	1 167	1 167	1 167	0	3 ans
Autres immobilisations s corporelles <u>sous-total c/2188 – 28188</u>	4 300	2016	0	1 825	1 375	1 100	0	3 ans
TOTAL GENERAL	34 059		3 959	10 792	10 142	9 167	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

- ♦ **Approuve** les durées d'amortissement comme indiqué ci-dessus (3 ans pour chaque catégorie de bien : logiciels, matériel de bureau et informatique, mobilier, autre matériel) ;
- ♦ **Approuve** le tableau d'amortissement prévisionnel pour 2016 tel que précisé ci-dessus ;
- ♦ **Précise** que la dotation aux amortissements (article 61811) au BP 2016 sera de 3 959 € au titre du matériel cédé par le GIP Loire Estuaire au SYLOA.

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- *De la transmission au contrôle de légalité*
- *De l'affichage au siège du syndicat*

Fait à Nantes, le 11 décembre 2015,

**Le Président,
SYLOA**

Syndicat de la Loire Aval
42 Quai de Versailles 44000 NANTES
SIRET : 200 085 127 00019

Christian COUTURIER

